



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 AVRIL 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi quatre avril deux mille seize, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

MINUTE DE SILENCE

On observe une minute de silence en hommage à monsieur Julien Legault, beau-père de madame Mireille Campeau, conseillère, qui est décédé le 28 mars dernier.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 40, le maire ouvre l'assemblée.

NOTE AUX MINUTES

Présentation de la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDHL) d'une cartographie personnalisée des services communautaires de notre Municipalité.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

16-04-072

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

16-04-073

POINT 4

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2016

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et de la séance extraordinaire du 16 mars 2016 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 16 mars 2016 soient approuvés.

16-04-074

POINT 5

CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – MARS 2016

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1600040 à D1600068, totalisant 9 025,17 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2016;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1600115 à CP1600156, totalisant 190 298,78 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2016;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

16-04-075

POINT 6

CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Du Club de l'Âge d'Or de Mont-Saint-Michel - Carte de remerciements pour les nouveaux aménagements et équipements à la Salle Communautaire.
- Du député, Sylvain Pagé – Accuser réception de la demande de subvention dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017 »
- Du CLD d'Antoine-Labelle – Accuser réception de la demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien des projets structurants pour améliorer les milieux de vie.
- De la MRC d'Antoine-Labelle – Octroi de contrat à la firme Manaction inc. – Regroupements des services sécurité incendie
- Du sous-ministre de la Sécurité publique – Financement d'une étude de regroupement des services de sécurité incendie
- De la FQM – Reddition de comptes auprès du ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Un (1) citoyen était présent. Aucune question, seulement de l'information.

16-04-076 **POINT 8**
ÉTATS FINANCIERS 2015 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les états financiers au 31 décembre 2015 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soient, et ils sont par les présentes, approuvés.

16-04-077 **POINT 9**
AUTORISATION – EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-165

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a procédé le 15 février 2016 à l'approbation du règlement 15-165 intitulé : « Règlement décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour des travaux de réfection de chemin et de pavage au Lac Gravel »;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel soit autorisée à contracter un emprunt temporaire au taux courant pour l'emprunt décrété par le règlement 15-165.
2. Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité le billet d'emprunt temporaire.

16-04-078 **POINT 10**
MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN AVANTAGES SOCIAUX

ATTENDU QUE le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région des Laurentides depuis 2009 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel adhère à ce regroupement d'assurance collective;

ATTENDU QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

ATTENDU QUE la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

- 2.- Le conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.
- 3.- Une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

16-04-079

POINT 11
REGROUPEMENT D'ACHATS EN ASSURANCES COLLECTIVES –
DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Laurentides;

ATTENDU QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} juin 2016;

ATTENDU QU'un cahier de charges a été élaboré par le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel délègue la Municipalité de Wentworth-Nord son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être lié envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.
2. Une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

16-04-080

POINT 12
REGROUPEMENT D'ACHATS EN ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE les résolutions adoptées par les municipalités participantes de la région des Laurentides, concernant l'appel d'offres pour le prochain contrat d'assurance collective déléguant à la Municipalité de Wentworth-Nord d'agir en leurs noms concernant ledit appel d'offres;

ATTENDU QU'un appel d'offres public doit être lancé pour un contrat d'une année débutant le 1^{er} juin 2016 avec une clause de renouvellement pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à la première période d'un an n'excède pas cinq (5) ans;

ATTENDU QU'un cahier des charges a été élaboré par le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants de chacune des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a proposé d'agir au nom de toutes les municipalités participantes de la région des Laurentides pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

ATTENDU les articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Wentworth-Nord accepte d'agir au nom de toutes les municipalités participantes de la région des Laurentides pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions concernant le prochain contrat d'assurance collective.
2. L'appel d'offres pour le prochain contrat d'assurance collective soit publié dans le journal « Le Courant des Hautes-Laurentides » et que les frais de publication soient payés par le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.
3. Les soumissions scellées soient reçues au bureau de la Municipalité de Wentworth-Nord avant 11 h le 22 avril 2016 et l'ouverture publique de celles-ci se fera également au bureau de la Municipalité de Wentworth-Nord.

16-04-081

POINT 13
APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE
« LE P'TIT TRAIN DU NORD »

ATTENDU QUE le Parc linéaire « Le P'tit train du Nord » est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'en plus de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte, le ministère des Transports n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous la piste cyclable;

ATTENDU QUE le programme d'entretien de la Route Verte a été aboli en avril 2015;

ATTENDU QUE le Ministère répondait à la résolution MRC-CC-11836-10-15 adoptée par le Conseil de la MRC en mentionnant que le programme de la route ne s'appliquerait qu'aux routes relevant de sa responsabilité;

ATTENDU QUE l'emprise du Parc linéaire appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et que les MRC ne sont que des locataires en vertu du bail les liant;

ATTENDU QUE le Ministère mentionne dans sa réponse de son intention de financer les infrastructures en milieu urbain;

ATTENDU QUE le Parc linéaire « Le P'tit train du Nord » représente pour la MRC d'Antoine-Labelle une infrastructure privilégiant l'adoption de saines habitudes de vie pour ses citoyens, lesquelles sont également essentielles dans les milieux ruraux;

ATTENDU l'annonce récente dans le cadre du budget 2016-2017 d'un réinvestissement dans le programme de l'entretien de la Route Verte;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la MRC d'Antoine-Labelle afin qu'elle réitère au MTMDET de la nécessité d'investir dans l'entretien de la Route Verte située sur des emprises de chemins de fer désaffectés lui appartenant, puisque les MRC locales ne peuvent assumer les coûts des immobilisations requis pour maintenir l'emprise en état, alors qu'elles devraient avoir la responsabilité de l'entretien courant uniquement.

16-04-082

POINT 14
DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'adhésion au programme de subvention des couches lavables de la Boutique Chixx Style de Mont-Laurier;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel ne donne pas suite à la demande d'adhésion au programme de subvention des couches lavables étant donné qu'aucun contribuable n'a fait la demande.

16-04-083

POINT 15
FORMATION COMBEQ / MMQ – LES MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance de la formation continue pour son personnel;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement souhaite suivre une formation sur « Les mystères du lotissement et des avis de motion » donnée par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à suivre la formation sur « Les mystères du lotissement et des avis de motion » offert par la COMBEQ et la MMQ, le 11 mai 2016 à Mont-Laurier, au montant de 316,18 \$, taxes incluses.
2. La Municipalité défraye tous les frais relatifs à ladite formation sur présentation des pièces justificatives.

16-04-084

POINT 16
FORMATION ADMQ – LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE : BIEN MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS OUTILS

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

ATTENDU QUE la Municipalité défraye l'achat des cours en ligne et les frais d'inscription des activités complémentaires prévus au programme de formation aux fins de l'obtention du titre émis par l'Association des directeurs municipaux du Québec et de l'attestation de formation continue, à raison de trois (3) cours par année.

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise madame Manon Lambert, directrice générale, à assister à une formation donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) portant sur « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils » qui se tiendra le 20 avril prochain à Val-David.

La directrice générale soit autorisée à payer les frais d'inscription au montant de 339,17 \$, taxes incluses, et à défrayer les dépenses inhérentes, sur présentation des pièces justificatives.

16-04-085

POINT 17

MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE POUR PLAN ET DEVIS – RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET PAVAGE – CHEMINS AU LAC GRAVEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire procéder à des travaux de réfection de chaussée et de pavage sur les chemins au Lac Gravel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de la firme « Les Consultants S.M. inc. » une offre pour des services d'ingénierie en vue desdits travaux, datée du 21 mars 2016;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité, suite à l'analyse de l'offre de service de la firme « Les Consultants S.M. inc. » a décidé de ne pas donner suite à ladite offre.

16-04-086

POINT 18

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – GROUPE QUÉBECO – PROJET F-1415198

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt 15-163 pour des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à l'aide financière du MAMOT dans le cadre du programme « PRIMEAU » pour ledit projet;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 15-09-131 la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable à « Groupe Québéco inc. »;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le paiement à « Groupe Québéco inc. » tel que décrit au décompte progressif 06, préparé par les Consultants SM inc., daté du 29 mars 2016, au montant de 53 184,90 \$, taxes incluses.
2. Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163.

16-04-087

POINT 19

ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CHUTE À LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale sont limitées;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre à la disposition des abonnés de la bibliothèque une chute à livres pour le retour des livres en tout temps de l'année;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'achat une chute à livres style « OASIS » pour être installé à l'entrée principale de la bibliothèque afin que les abonnées puissent retourner les livres en tout temps.

16-04-088

POINT 20
ADOPTION – RAPPORT ANNUEL 2015 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU QUE le rapport d'activités 2015 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Mont-Saint-Michel en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le rapport d'activités 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

16-04-089

POINT 21
FORMATION – OFFICIER POMPIER

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel a seulement deux officiers pour ledit service;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie désire avoir un 2^e officier dans sa brigade;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise le pompier, monsieur Vincent Évéquoz, à suivre la formation « officier » pompier donnée par la firme P.S.M. Gestion de risques, lorsque que le cours se donnera dans la région.

La directrice générale soit autorisée à payer les frais d'inscription et à défrayer les dépenses inhérentes, sur présentation des pièces justificatives.

16-04-090

POINT 22
ADDENDA – ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES – MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE / MONT-SAINT-MICHEL

ATTENDU QUE par la résolution 2014-09-249, les membres du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel acceptaient de signer une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Municipalité de Ferme-Neuve;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel, ne disposent pas toujours des ressources humaines et matérielles nécessaires pour une intervention, tel que prévu dans les plans de mise en œuvre, découlant du schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel désire recevoir des services en entraide automatique pour les bâtiments classés « risque élevé » sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de produire un addenda pour définir les modalités concernant la fourniture de services incendie pour les bâtiments classés « risque élevé »;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande à la Municipalité de Ferme-Neuve d'apporter une modification à l'entente existante en y ajoutant l'addenda n° 1 qui définit les modalités relatives à l'entraide automatique sur les bâtiments classés « risque élevé » sur son territoire, afin d'atteindre les objectifs du Schéma de couverture de risques.

Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ledit addenda pour et au nom de la Municipalité.

POINT 23 **VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

a) Travaux de déboisement – 247, chemin Rang 2 Gravel

Des travaux de déboisement seront effectués sur une partie du terrain face à la propriété du 247, chemin Rang 2 Gravel, en prévision de la prochaine saison de déneigement 2016-2017.

b) Rencontre avec le Club de motoneige Pitman inc.

Une rencontre avec les membres du conseil municipal et le conseil d'administration du Club de motoneige Pitman inc. est fixée le mardi 19 avril prochain à 19 h 30, afin de voir les possibilités de sentiers de motoneige sur son territoire.

c) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Suite à l'élaboration du PIIRL par le MTQ, la portion retenue pour la Municipalité de Mont-Saint-Michel étant la Montée du Lac Gravel et le Chemin Tour-du-Lac-Gravel, le conseil fera une demande de subvention à cet effet, l'année prochaine, suite aux recommandations, par la firme CIMA+ dans le cadre de l'analyse du réseau local prioritaire de la MRCAL à l'automne 2016.

16-04-091

POINT 24 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 22 h 55.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale